



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

INFORMATIONS SERVICE MEDECINE DE PREVENTION

EPIDEMIE CORONAVIRUS COVID -19 Bulletin 5 au 02/03/2020

1- Généralités

➤ Quel Virus est en cause :

L'agent en cause est un virus de la famille des coronavirus

Il semblerait que dans un premier temps la contamination se soit faite par l'intermédiaire d'un animal, et que le virus ait muté permettant une contamination interhumaine

Des tests permettent d'identifier l'agent pathogène chez les personnes qui présentent des signes cliniques. Test réalisé par écouvillonnage naso pharyngé Virocult et prélèvement des voies respiratoires basses (crachats, LBA, ATB) si atteinte parenchymateuse

➤ Comment se traduit- t-il

En l'état actuel des connaissances, après une période d'incubation qui semble variable en moyenne à 5.2 jours mais peut aller de 2 j à 14 jours et où la personne serait asymptomatique, la personne présente une fièvre, des symptômes grippaux (courbatures, douleurs musculaires, fatigue) et une toux et devient alors contagieuse. Les symptômes respiratoires qui commencent toujours par une toux, sont variables d'un individu à un autre, cela peut aller d'une simple gêne respiratoire à une insuffisance respiratoire sévère.

Comme tout virus, il n'y a pas de traitement spécifique, un traitement symptomatique est mis en place, parfois des antibiotiques sont donnés pour éviter toute surinfection.

La sévérité de la maladie dépend de la situation immunitaire et individuelle des personnes

Actuellement en France, toute personne diagnostiquée est hospitalisée et mis à l'isolement, l'entourage proche fait l'objet d'un recensement et d'une surveillance protocolisée par la DGS.

➤ Comment se transmet- il

En l'état actuel des connaissances, seules les personnes malades transmettent la maladie, une personne malade est une personne qui tousse éternue et qui a de la fièvre

Comme toutes les maladies infectieuses virales, la contamination principale se fait par voie aéroportée (postillons lors d'une conversation, gouttelettes lors de la toux, éternuement) nécessitant

un contact à moins de 1 mètre et prolongée plus de 15mn avec une personne malade, mais aussi par voie manuportée

Porte d'entrée : muqueuse du visage : nez bouche yeux – le virus est présent dans les liquides biologiques : sécrétions respiratoires, selles

L'OMS a annoncé au 1er février 2020 que l'infection asymptomatique au CoVID -19 est selon toute vraisemblance rare et la transmission par une personne sans symptôme est très rare avec les autres coronavirus, ce n'est donc pas le vecteur majeur de la transmission)

Le virus ne survit que peu de temps sur les surface lisse et sèche (moins de 3heures) le contact main bouche très rare par les surfaces

➤ **Contagiosité :**

Taux de reproduction (nombre de personnes qu'un cas est susceptible d'infecter) est évalué entre 2 et 3, légèrement au-dessus de a grippe (mais moins que la coqueluche la rougeole)

➤ **Mortalité :**

Estimée à environ 3% (mais connaissance très parcellaire) 0.9% chez les personnes en bonne santé par contre elle augmente chez les personnes présentant une maladie cardiovasculaire, pour les diabétiques et les personnes ayant une maladie respiratoire ou étant immunodéprimé

➤ **Gravité :**

La maladie est considérée actuellement comme bénigne dans 80% des cas

2- Evolution de l'épidémie

La situation épidémiologique internationale fait état d'une progression de la maladie sur tous les continents

La Chine a été le premier pays atteint par le CODIV-19 plus de 80 000 cas dans le monde

Au total, 5 continents touchés :

- Asie hors chine continentale : Chine continentale (1^{er} pays touché Province de Wuhan) Hongkong Macao et Corée du Sud , Japon
- Europe : France Italie et Allemagne
- Amérique
- Océanie
- Afrique :

Autres : 705 cas sur un bateau de croisière au large du Japon Diamond Princess"

Italie : À ce jour, le nombre de cas a augmenté et l'Italie plus de 170 cas, avec une concentration en Italie du Nord(Lombardie, Vénétie et Emilie Romagne)

En France :

Avant le 27 février 2020

12 cas venus de l'étranger (dont 1 dcd)

5 cas groupes (anglais en haute Savoie)

Au 27 février (20 nouveau cas en 1 jours) 37 cas

2 cas dans l'Oise (1 enseignant dcd et 1 base militaire de de Creil)

4 cas Annecy haute Savoie (origine Lombardie)

2 cas venant d'Egypte

Au 28 février (30 nouveaux cas ce qui passe à 57 cas cumulés)

Au 1^{er} mars (130 cas cumulés dont 2 décès)

Cas groupés Oise (8 communes) et en Haute Savoie (1 commune) où les déplacements sont limités et le recours au télétravail est préconisé.

D'autres cas ont été détectés, dans d'autres régions, ces cas ne sont pas considérés comme des cas groupés entraînant des mesures où les déplacements ont été limités par les Autorités de santé.

Au 2 Mars (178 cas dont 3 décès)

Au 28 février 2020, la France a été placée en niveau 2 sur les 3 existant au niveau de la propagation du virus (des cas isolés sur le territoire et de cluster pour le moment Oise et Haute Savoie)

Elle implique pour cela la détection et la prise en charge précoce des cas et des personnes contacts et la mise en place de mesures « barrière » pour évitera propagation du virus.

- **Certains pays où zone d'un pays ont été déclarés en zone à risque, le Virus circulant activement**

Ainsi au 2 mars 2020 ont été identifiés les pays suivants :

- Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao)
- Singapour
- Corée du Sud
- Italie : régions de Lombardie, de Vénétie d'Émilie-Romagne
- Iran

Les critères de définition d'une zone géographique d'exposition à risque (pays, province) pour le COVID-19 sont les suivants :

- Nombre de cas confirmés supérieur à 50

ET

- Incidence cumulée supérieure ou égale à 1 cas pour 100 000 habitants

Par ailleurs l'existence d'éléments épidémiologiques en faveur d'une sous-estimation du nombre réel de cas de COVID-19 et de l'existence d'une transmission communautaire soutenue dans une zone géographique pour lesquels les deux critères ci-

dessus ne sont pas observés pourra être prise en compte dans la décision de l'inclure dans la liste des zones d'exposition à risque (par exemple : un taux de mortalité parmi les cas confirmés beaucoup plus élevé qu'attendu ; la détection de cas exportés depuis cette zone dans plusieurs pays ; une proportion importante des cas confirmés sans historique de voyage/séjour dans une zone d'exposition à risque ni contact identifié avec un cas confirmé de COVID-19

3-Définition de cas et conduite à tenir pour les professionnels de santé

3-1 La définition de cas d'infection

Les autorités sanitaires françaises ont demandé aux professionnels de santé prenant en charge un patient suspect d'infection par le Covid-19 (cf. Définition de cas - Santé publique France dernière publication en date du 27 février 2020-) de prendre contact avec le Samu-Centre 15 pour analyse et mise en place des premières mesures de prise en charge.

Outre l'actualisation des zones géographiques la définition des cas a évolué en incluant toute personne présentant des signes de syndrome de détresse respiratoire aiguë (SDRA) pour laquelle aucune étiologie n'a pu être identifiée, sans notion de voyage/séjour dans une zone d'exposition à risque ou de contact étroit avec un cas confirmé de COVID-19.

Par ailleurs la définition d'un contact étroit inclut désormais tout contact à partir de 24 heures précédant l'apparition des symptômes d'un cas confirmé de COVID

Il conviendra de ne pas l'orienter d'emblée vers les structures d'accueil des urgences afin d'éviter le contact avec d'autres patients.

3-2 La définition des personnes contacts

Des recommandations à destination des personnes ayant été en contact avec un cas confirmé de COVID-19 ont été éditées par DGS et santé publique France . Il est important de suivre les recommandations et de signaler la situation au personnel de santé.

✓ Les personnes Contact à risque modéré/élevé

Définition :

-Personne ayant partagé le même lieu de vie que le patient cas index lorsque celui-ci présentait des symptômes, par exemple : famille, même chambre ou ayant eu un contact direct, en face à face, à moins d'1 mètre du cas possible ou confirmé au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion ; flirt ; amis intimes ; voisins de classe ou de bureau ; voisins du cas index dans un avion ou un train, en l'absence de mesures de protection efficaces ;

-Professionnel de santé exposé lors d'un soin auprès d'un cas index en l'absence de mesures de protection efficaces ou en cas de rupture accidentelle de protection

Conduite à tenir :

- les personnes seront être mises en quatorzaine au domicile
- Éviter les contacts avec l'entourage intrafamilial (à défaut port d'un masque chirurgical) ;
- Réaliser la surveillance active de sa température et de l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (fièvre, toux, difficultés respiratoires, ...) ;

- En cas d'apparition de fièvre ou de symptômes, porter un masque et contacter immédiatement la cellule régionale de suivi pour prise en charge sécurisée et en signalant le contact avec un cas confirmé de 2019-nCoV ;
- Les autorités sanitaires assurent un suivi téléphonique quotidien de la personne contact (cellule régionale de suivi des personnes contact de 2019-nCoV).

✓ **Les personnes à contact risque faible**

Définition

-Personne ayant eu un contact ponctuel étroit et/ou prolongé avec un patient cas index à l'occasion de la fréquentation des lieux publics ou contact dans la sphère privée ne correspondant pas aux critères de risque modéré/élevé

Conduite à tenir :

-Les personnes contacts à risque faible d'un cas confirmé doivent surveiller l'apparition de symptômes pendant une durée de 14 jours après le dernier contact à risque avec le cas.

- Cette surveillance consiste en la : prise de la température deux fois par jour et la surveillance de l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (fièvre, toux, difficultés respiratoires, ...).

- Dès l'apparition d'un de ces symptômes (fièvre, toux, difficultés respiratoires, ...) porter un masque et s'isoler, contacter immédiatement la cellule régionale de suivi pour prise en charge sécurisée et en signalant le contact avec un cas confirmé COVID-19

✓ **Les personnes à contact risque négligeable**

Définition :

Personne ayant eu un contact ponctuel avec un patient cas index à l'occasion de la fréquentation de lieux publics, sauf circonstances particulières qui peuvent justifier un classement en risque faible

Conduite à tenir :

Aucune mesure

Afin de préparer l'ensemble du système de santé français au risque épidémique Covid-19, le ministère chargé de la santé a rédigé un guide méthodologique destiné à l'ensemble des professionnels de santé. Ce document a pour objectif d'accompagner les acteurs du système de santé dans leur démarche locale pour se préparer à la prise en charge de patients classés cas suspect, possible ou confirmé d'infection à COVID-19. Ce document est téléchargeable par ce lien : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_methodologique_covid-19-2.pdf

4-Situations des personnes qui reviennent ou qui doivent séjourner dans des zones à risque hors métropole

- Situation où les personnes désirent voyager en Chine ou dans les zones où le virus est déclaré en circulation active

Compte tenu du contexte évolutif de l'épidémie de COVID-19, des restrictions décidées par les autorités chinoises, des fermetures d'établissements scolaires et universitaires et de la réduction drastique des liaisons aériennes, il est recommandé

-aux voyageurs, de reporter tout déplacement vers la Chine, qui ne revêt pas un caractère essentiel,

-aux Français qui n'ont pas de raisons essentielles de rentrer en Chine, de se tenir éloignés momentanément du pays et de différer leur retour,

-aux Français qui le peuvent d'envisager d'interrompre temporairement leur séjour en Chine, en attendant l'amélioration des conditions locales

- Situation où les personnes résident en Chine et dans les zones à qui sont actuellement en phase de circulation active du virus:
 - Se conformer aux recommandations locales
 - Eviter tout contact avec des animaux vivants ou morts notamment dans les marchés
 - Eviter tout contact rapproché avec des personnes ayant de la fièvre et qui toussent.
 - Ne pas manger de viande non ou peu cuite
 - Se laver régulièrement les mains avec du savon ou des solutions hydro-alcooliques
 - **En cas de symptômes d'infection respiratoire (fièvre, toux, difficultés respiratoires) :** Consulter rapidement un médecin sur place Porter un masque chirurgical si l'on est en contact avec d'autres personnes Utiliser des mouchoirs jetables Se laver les mains régulièrement

- Situation des personnes qui ont séjourné dans les zones où le virus est en situation de circulation active

Au 2^{er} mars 2020 les pays ou régions suivants sont considérés à risques

Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao)

Singapour

Corée du Sud

Italie : régions de Lombardie et de Vénétie et d'Émilie-Romagne

Iran

CONSEILS DONNES

▶ Pendant les 14 jours suivant le retour :

- Surveiller votre température 2 fois par jour ;
- Surveiller l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...) ;
- Se laver les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique ;
- Evitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...) ;
- Eviter de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...) ;
- Éviter toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...) ;
- **Travailleurs/étudiants : peuvent retourner travailler en l'absence de symptômes ;**
- Les enfants, collégiens, lycéens peuvent être envoyés à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée.

▶ En cas de signes d'infection respiratoire (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) dans les 14 jours suivant le retour d'une zone où circule le virus :

- Contactez le Samu Centre 15 en faisant état de vos symptômes et de votre séjour récent.
- Evitez tout contact avec votre entourage et conservez votre masque.
- Ne vous rendez pas chez votre médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Ainsi sur le plan pratique :

Seuls les agents revenant de la zone de Chine de la province du Hubei (dont la ville de Wuhan) sont concernés par les mesures de quatorzaine et les agents classés comme personne contact à risque modéré et élevé selon la DGS santé publique France (cf. supra page 4)

Ces situations devront être signalées au médecin de prévention

5-Les situations professionnelles

➤ **Recommandations générales pour l'ensemble des services qui sont en activité**

- Si les agents résident dans les communes (pour le moment 8 communes de l'Oise et 1 de Haute Savoie) où il a été demandé de limiter les déplacements: privilégier le télétravail pour ces agents pendant au moins 14 j et se référer aux recommandations qui ont été données par les pouvoirs publics : limiter les déplacements, se surveiller, dès le moindre symptôme rester chez soi et prévenir le médecin traitant ou le service d'urgence qui vous indiquera la marche à suivre.

Pour ces zones le ministère de la santé a mis en place d'autres mesures

En fonction de l'évolution de la situation d'autres communes pourront être incluses selon le même dispositif. Il est nécessaire de consulter le site du ministère de la santé

- Pour les autres agents

-Actuellement il n'y a pas de consignes générales particulières, notamment la généralisation du port de masque. Celui est réservé aux personnes malades, au personnel soignant, et aux personnes susceptibles d'être une personne contact.

-Comme pour l'épisode actuel de grippe saisonnière, les mesures barrières doivent être mise en place (cf. affiche)

-Eviter de serrer les mains et de s'embrasser

-SE LAVER LES MAINS REGULIEREMENT AVEC DU SAVON (OU AVEC UNE SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE (1)

Lavage des mains : Pendant 30 secondes en se frottant les ongles, le bout des doigts, la paume et l'extérieur des mains, les jointures et les poignets

Se laver les mains en moyenne toute les heures mais surtout : avant d'aller ou de préparer à manger, fumer, boire - Après être allé aux toilettes - Après un trajet en transport en commun

-Eviter de tousser et éternuer dans ses mains, tousser dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique

- Utiliser des mouchoirs à usage unique le jeter immédiatement

- Utiliser des gobelets à usage unique

-Au cours d'une conversation téléphonique éviter de passer son combiné téléphonique à quelqu'un d'autre ; Penser à le nettoyer en début de journée ou lorsqu'une personne vient de l'utiliser.

- En cas syndrome grippal : fièvre, toux, courbatures ne pas aller travailler, rester chez soi, appeler son médecin ou le service d'urgence médicale ; ne pas se déplacer aux urgences de l'hôpital spontanément ni chez son médecin.

¹ **Pour être efficace la procédure d'hygiène des mains à l'aide d'une solution hydro-alcoolique doit respecter ces éléments** : utilisation sur mains propres et sèches et après avoir vérifié l'absence de contre-indication.

-Afficher les informations - Pour les personnes provenant de zones à risques et sur les mesures barrière

-Connaitre la conduite à tenir en cas de suspicion d'une personne atteinte (personne présentant de la fièvre et toussant), chez un collègue et chez le public.

- **Tout agent déclarant le coronavirus devra informer le médecin de prévention**
- **Tout agent classé comme personne contact à risque modéré /élevé selon la classification de la DGS et Santé publique France qui a été mis en quatorzaine sera signalé au médecin de prévention (cf. Supra page 4)**

➤ **Pour les agents situés à l'accueil dans les services publics**

Sauf ordre du préfet et de l'ARS, l'accueil du public n'est pas interdit.

- **Afficher les informations**

- Pour les personnes provenant de zone à risque
- Sur les mesures barrière

- **Connaitre la conduite à tenir en cas de suspicion d'une personne atteinte (personne présentant de la fièvre et toussant), chez un collègue et chez le public**

- **Sur le plan pratique**

- Le port de masque n'est pas actuellement préconisé
- Les supports de documents, les papiers cartons l'argent ne sont pas vecteurs du virus
- Se mettre à distance raisonnable des personnes (plus de 1m)
- Ne pas serrer les mains
- Se laver régulièrement les mains et/ou utiliser régulièrement les solutés hydro alcoolique

- Eviter d'affecter les femmes enceintes à l'accueil physique du public.
Pour toute situation individuelle signalée par l'agent pouvant contre indiquer l'accueil, prévenir le médecin de prévention qui contactera l'agent (en attendant ne pas affecter l'agent)

- Le nettoyage journalier de la banque, plan de travail d'accueil et poignées de porte avec des produits désinfectants et recommandé linge ou lingette (eau de javel diluée à 0.5%, éthanol à 70% ou tout produit étiqueté selon la norme EN 14 446)

- Concernant les trésoreries abritées dans les structures hospitalières :
 - Se conformer aux directives locales des directions des hôpitaux,
 - Eviter d'aller dans les services potentiellement à risques : les urgences,
 - Les agents des finances en théorie ne sont pas habilités à aller dans les services où sont hospitalisés les agents,
 - Le restaurant administratif ne présente pas plus de risque, les mesures barrières sont à appliquer. (cf. recommandations supra).

➤ **Pour les agents amenés à faire des contrôles dans les entreprises (vérificateur, agent DGCCRF, agent INSEE)**

- Par précaution ne pas intervenir dans les communes de France où le ministère de la santé a demandé de limiter les déplacements. Dans ces situations, différer l'intervention sur place et gérer la situation par téléphone ou mail
- En dehors des zones à risque, les salariés des entreprises étant soumis aux mêmes obligations de retrait en cas de retour d'une zone à risque (ou de proximité avec une personne en retour d'une zone à risque) les contrôles dans les entreprises commerces sont possibles.
Le port de masque n'est pas actuellement préconisé, les mesures barrière habituelle sont préconisées (Cf. supra)
Disposer de soluté hydro alcoolique
Dans tous les cas examiner l'opportunité du déplacement
- Pour toute situation individuelle signalée par l'agent pouvant contre indiquer les interventions, prévenir le médecin de prévention qui contactera l'agent (en attendant ne pas affecter l'agent)

➤ **Pour les agents amenés à intervenir chez un particulier (enquêteur INSEE, huissier, ASS, vérificateur)**

- 2 situations
 - ✓ Prendre contact par téléphone : Si la personne ou l'entourage de la personne font l'objet d'une mesure de 14 jours de confinement car elle vient de pays à risque (Chine, Hongkong, Singapour, Corée du Sud, Iran, Nord de l'Italie)
 - ✓ Si la personne habite dans les communes de France où le ministère de la santé a demandé de limiter les déplacements.
Dans ces situations, différer l'intervention sur place et gérer la situation par téléphone ou mail

- Dans tous les cas, possibilités de faire les démarches ou enquêtes par téléphone ou mail si le déplacement n'est pas indispensable.
- Si le déplacement est possible et/ou indispensable appliquer les mesures barrières (cf. supra) Le port de masque n'est pas actuellement préconisé.
- Disposer de soluté hydro alcoolique
- Les supports de documents, les papiers cartons l'argent ne sont pas vecteurs du virus
- Pour toute situation individuelle grossesse ou toute situation signalée par l'agent pouvant contre indiquer l'intervention chez un particulier prévenir le médecin de prévention qui contactera l'agent (en attendant ne pas affecter l'agent)

➤ **Pour les agents des douanes en opération de contrôle**

- **Dans tous les cas afficher les informations**
 - Pour les personnes provenant de zone à risque
 - Sur les mesures barrière
- **Connaitre la conduite à tenir en cas de suspicion d'une personne atteinte (personne présentant de la fièvre et toussant), chez un collègue et chez le public**
- Les opérations de fouilles de marchandises et des bagages n'entraînent pas de contamination par le virus, les précautions habituelles en matière de prévention doivent être mis en œuvre (port de gant type vinyl ou nitrile, lavage fréquent des mains, utilisation de soluté hydro alcoolique). Les gants à usage unique seront mis dans un sac poubelle étanche.
- Situation déclarée en zones sensibles : aéroport/gare/port ou zones déclarées sensibles en France (Oise et village Haute Savoie et frontière italienne)

✓ Dans un espace gare/aéroport/port :

Le port de masque en continue n'est pas recommandé, le lavage fréquent des mains est recommandé et/ou utilisation de soluté hydro alcoolique

Les mesures barrières énoncées sont à appliquer (cf. affiche)

Les supports de documents, les papiers cartons l'argent ne sont pas vecteurs du virus

Il est recommandé de porter un masque lorsque le contrôle physique des passagers est rapproché moins de 1 m et dure plus de 15 mn et est en provenance de zone à risque et que ce contrôle a lieu dans un local confiné : avion, car, train.

Le nettoyage régulier des bancs de visite et des banques d'accueil est recommandé avec les lingettes à usage unique

Les moyens de nettoyage (lingette) et les gants à usage unique et les masques s'ils ont été employés seront mis dans un sac poubelle étanche.

✓ Contrôle des véhicules en extérieur

Faire sortir les personnes de l'habitacle, mettre des gants, l'inspection de la voiture se fait avec des gants vinyle ou nitrile qui seront jetés après l'inspection dans un sac étanche et il sera nécessaire de se laver les mains et/ou employer de soluté hydro alcoolique

Les supports de documents, les papiers cartons l'argent ne sont pas vecteurs du virus

Le port de gants en cas de fouille à corps est recommandé, le port de masque n'est pas obligatoire, si la personne est asymptomatique. Les gants seront jetés après l'inspection dans un sac étanche et il sera nécessaire de se laver les mains et/ou employer de soluté hydro alcoolique

- Pour les autres situations, notamment les opérations de contrôle routier en extérieur :

Le port de gants en cas de fouille à corps est recommandé, le port de masque n'est pas obligatoire, si la personne est asymptomatique.

Les précautions habituelles en matière de prévention doivent être mises en œuvre : port de gant type vinyle ou nitrile, lavage fréquent des mains/utilisation de soluté hydro alcoolique.

Les supports de documents, les papiers cartons l'argent ne sont pas vecteurs du virus

- En cas d'interpellation et interrogatoire et garde à vue dans un local douane d'une personne provenant d'une zone à risque, un examen médical préalable par un professionnel de santé est nécessaire afin d'éliminer un risque potentiellement infectieux.
- Pour toute situation individuelle grossesse ou toute situation signalée par l'agent pouvant contre indiquer ou restreindre l'activité, prévenir le médecin de prévention qui contactera l'agent (en attendant ne pas affecter l'agent)

PRECAUTIONS EN CAS DE FOUILLES

- Interdiction de boire manger pendant les opérations de fouilles
- Les gants à usage unique doivent être changés régulièrement (toutes les heures) et les mains doivent être lavées autant de fois que nécessaire, les gants usagés doivent être entreposés dans des sacs poubelles étanches,
- En cas d'utilisation de masque: ne pas le porter en permanence, les changer régulièrement en général toute les 4 heures, se laver les mains avant de mettre un masque.
- Enlever les gants et se laver les mains avant de prendre des pauses qui doivent se faire en dehors des locaux de contrôle (cigarette, café, repas ...)
- Se moucher avec un mouchoir à usage unique après s'être enlevé les gants, et s'être lavé les mains

RECOMMANDATIONS EN CAS DE PORT DE MASQUE

*Réf : Doctrine de protection des travailleurs face aux maladies hautement pathogènes à transmission respiratoire.
(Recommandations du 1er ministre 16 mai 2013)*

Les différents types de masques pour être efficace (FFP1 ou FFP2) tout type de masque doit être utilisé dans de bonnes conditions en respectant les règles suivantes :

- Consulter les notices d'utilisation fournies par les fabricants ;
- Ajuster le masque: dépliage complet, liens bien serrés ou élastiques, couvrir tout le nez et couvrir la bouche, pince-nez ajusté ;
- Une fois qu'il est en place, ne pas manipuler le masque car il existe un risque de détérioration de celui-ci et de contamination des mains ;
- Les masques doivent être changés au minimum toutes les quatre heures, en fonction des recommandations du fabricant et chaque fois qu'ils deviennent mouillés ou après avoir quitté une zone à haut risque ;
- Se laver les mains après avoir enlevé le masque ;
- Eliminer le masque utilisé (poubelle de recueil, circuit d'élimination)

Pour mémoire, voici quelques sites qui permettent de suivre les évolutions, les recommandations, concernant le COVID 19:

-Le site du Ministère des Solidarités et de la Santé :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-questions-reponses>

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/article/coronavirus-informations-pour-les-professionnels-de-sante>

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/article/coronavirus-informations-pour-les-voyageurs>

- Le site d'information du gouvernement :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

- La page dédiée sur le site de Santé Publique France :

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde>

- La page dédiée sur le site de la COREB :

https://www.coreb.infectiologie.com/fr/alertes-infos/pneumopathies-liees-a-un-nouveau-coronavirus-a-wuhan-chine_-n.html

-Fiche COREB du 03/02 :

<https://www.coreb.infectiologie.com/UserFiles/File/procedures/20200203-2019-ncov-fichesoignantscoreb-3fev-vf.pdf>

- La page dédiée sur le site de la SF2H (Société Française d'Hygiène Hospitalière) :

<https://www.sf2h.net/publications/coronavirus-2019-ncov>

-Le site du Ministère des Affaires Etrangères :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/informations-pratiques/risques/risques-sanitaires/article/coronavirus>